



HAL
open science

Libéralisme, socialisme et État providence

Régis Servant

► **To cite this version:**

Régis Servant. Libéralisme, socialisme et État providence. *Revue Economique*, 2014, 65 (2), pp.373-390. 10.3917/reco.652.0373 . hal-03509458

HAL Id: hal-03509458

<https://hal.science/hal-03509458>

Submitted on 4 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LIBÉRALISME, SOCIALISME ET ÉTAT PROVIDENCE

La théorie hayékienne de l'évolution culturelle est-elle cohérente ?

Régis Servant

Presses de Sciences Po | *Revue économique*

2014/2 - Vol. 65
pages 373 à 390

ISSN 0035-2764

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-economique-2014-2-page-373.htm>

Pour citer cet article :

Servant Régis, « Libéralisme, socialisme et État providence » La théorie hayékienne de l'évolution culturelle est-elle cohérente ?,
Revue économique, 2014/2 Vol. 65, p. 373-390. DOI : 10.3917/reco.652.0373

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Libéralisme, socialisme et État providence

La théorie hayékienne de l'évolution culturelle est-elle cohérente ?

Régis Servant*

Selon certains commentateurs, puisque Hayek souligne les vertus de l'évolution culturelle, il devrait déclarer efficaces toutes ses manifestations, même quand elles ne sont pas libérales. Nous montrons que ce jugement est erroné et que, en s'opposant à la planification socialiste et à l'État providence, Hayek ne fait pas preuve d'incohérence. D'une part, sa théorie de l'évolution culturelle décrit les origines historiques présumées de notre civilisation actuelle et en conclut qu'une fois qu'elles ont adopté l'économie de libre marché, les sociétés humaines doivent préserver cette éthique libérale. Il en est ainsi parce que le retour à un mode d'organisation centralisé provoquerait, selon Hayek, l'appauvrissement, ou la disparition, d'une grande partie de la population. D'autre part, nous montrons que l'évolution culturelle, dans l'œuvre de Hayek, désigne également un idéal normatif : l'évolution doit être elle-même libérale. Hayek s'oppose logiquement à la planification socialiste et à l'État providence qui, selon lui, entravent le développement des civilisations.

LIBERALISM, SOCIALISM AND WELFARE STATE: IS HAYEKIAN THEORY OF CULTURAL EVOLUTION CONSISTENT?

For some commentators, since Hayek extols the virtues of cultural evolution, he should regard all its manifestations as efficient, even if they are not liberal. We show that this view is wrong and that Hayek's opposition to socialist planning and Welfare State is not inconsistent with his theory of cultural evolution. On the one hand, this theory describes the putative historical origins of our current civilization and concludes that, once they have adopted free market economy, human societies must preserve this liberal ethics. That is so because, according to Hayek, returning to a centralized organization would cause the impoverishment, or the death, of a significant part of the population. On the other hand, we show that cultural evolution, in Hayek's work, also refers to a normative ideal: evolution itself must be liberal. Hayek logically rejects socialist planning and Welfare State that, according to him, hinder the development of civilizations.

Classification JEL : B25 ; B53 ; K0 ; P5.

* Pôle d'histoire de l'analyse et des représentations économiques (PHARE) et Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). *Correspondance* : Maison des sciences économiques, 106-112 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris. *Courriel* : servantregis@yahoo.fr.

Une première version de ce texte fut présentée au séminaire de philosophie et économie de PHARE (avril 2011), puis au 38^e colloque annuel de l'History of Economics Society et au 12^e Summer Institute for the History of Economic Thought (juin 2011). Nous remercions l'ensemble des participants de ces sessions. Nous remercions également vivement les rapporteurs anonymes pour la qualité de leurs commentaires, et restons bien entendu seul responsable des erreurs ou omissions qui pourraient subsister dans le texte.

INTRODUCTION

Selon Hayek, la supériorité de l'économie de marché par rapport au socialisme – et à tout autre régime dirigé par l'État – s'est révélée au cours d'une évolution culturelle dans laquelle les institutions plus performantes du marché ont été sélectionnées aux dépens d'institutions moins performantes. Dans *The Political Ideal of the Rule of Law*, par exemple, Hayek affirme qu'historiquement, la tradition de la liberté économique

a été soutenue, non pas parce que sa *raison d'être* était clairement comprise, mais plutôt parce que le succès des groupes et des civilisations qui l'ont maintenue l'a rendue dominante. Cet idéal est devenu une composante de ce sens de la justice qu'un processus de sélection naturelle entre les sociétés accomplit en faisant prospérer celles qui ont développé des croyances permettant une meilleure utilisation des aptitudes de leurs membres¹. ([1955], p. 26 ; souligné par l'auteur.)

Cette affirmation donne l'impression que la sélection des pratiques marchandes devenues dominantes au cours de l'histoire humaine est, d'après Hayek, une preuve de leur efficacité. Telle est l'interprétation majoritaire de la théorie hayékienne de l'évolution culturelle : l'économiste autrichien considérerait que la survie puis l'expansion de l'ordre de marché attestent de l'utilité (et même de l'optimalité) de ce régime². Les tenants de cette interprétation estiment, en d'autres termes, que Hayek commet l'erreur naturaliste, c'est-à-dire qu'il définit le devoir être (« *ought* ») à partir de ce qui est (« *is* »)³.

Si cette interprétation était correcte, un des aspects du système de pensée hayékien serait incohérent car, au moment où écrit Hayek, le libéralisme économique décline dans la pratique politique de nombreux gouvernements, au profit du socialisme et de l'État providence. Logiquement, ce sont donc ces deux derniers ordres sociaux que Hayek devrait, à son époque, qualifier d'efficaces. En affirmant à la fois que (1) l'évolution culturelle sélectionne ce qui est le plus efficace et que (2) le socialisme et l'État providence sont inefficaces – alors qu'ils résultent de l'évolution –, Hayek se mettrait en contradiction. C'est ainsi que Gordon, par exemple, se demande « quel grief Hayek peut avoir contre les orientations collectivistes dans les démocraties occidentales si elles dominent désormais le processus d'évolution sociale » ([1981], p. 480) et que Brittan affirme que « des institutions telles que le contrôle des loyers, des prix, un important secteur nationalisé, une imposition progressive forte, existent dans beaucoup de pays depuis des générations et ont souvent évolué graduellement » ([1980], p. 34)⁴.

1. Toutes les citations de cet article sont traduites par nous, même pour les œuvres de Hayek dont il existe déjà des traductions françaises. Ce choix tient au fait que nous souhaitons privilégier autant que possible la fidélité à l'expression exacte du texte, ce qui n'est pas toujours le choix retenu par les traducteurs de Hayek.

2. Viner [1961], Lepage [1983], Ferry et Renaut [1985], Michelman [1990], Gray [1994], Benoist [1998], Savidan [1999] et Légé [2008], entre autres, reprochent à Hayek de souscrire à cette vision de l'histoire socioculturelle.

3. Dans le domaine de l'évolution culturelle, l'erreur naturaliste revient à croire que les règles de conduite retenues par les groupes d'individus au fil du temps (celles qui existent, donc) sont toujours les plus performantes (celles qui doivent être).

4. Cette interprétation est partagée par Lagueux [1989], Barry [1994] et Dang et Mangolte [2002]. Dans le même ordre d'idées, Voigt [1992] affirme que les institutions de la démocratie moderne,

Au-delà de la diversité de leurs interprétations de Hayek (qui ne sont pas notre objet ici), les auteurs qui émettent ce type de critique pensent tous que l'économiste autrichien commet l'erreur naturaliste. Ils considèrent que si Hayek adhère à la thèse de l'efficacité continue de l'évolution socio-historique, alors il se contredit en critiquant l'État providence et le socialisme, puisqu'il devrait accepter ces résultats.

L'objet de cet article est d'évaluer cette critique en revenant sur l'interprétation sur laquelle elle est fondée. En nous concentrant sur la question de la cohérence interne d'un des aspects de la pensée hayékienne, nous mettrons de côté d'autres problèmes, comme celui de la validité de cette pensée : notre objet n'est pas de savoir si la théorie de l'évolution culturelle décrit correctement l'émergence des institutions du marché, mais de savoir si Hayek peut logiquement ne pas soutenir que la planification socialiste et l'État providence ont les mêmes qualités que l'économie de marché à partir du moment où, comme cette dernière, ils existent.

Nous montrerons, au contraire des critiques mentionnées, que l'opposition de Hayek à l'interventionnisme économique s'articule de manière cohérente avec sa conception de l'évolution culturelle. Cette idée a déjà été étayée par des commentateurs tels que Whitman [1998], [2003], Nadeau [2003], [2004] et, surtout, Caldwell [2004]. Malgré des différences dans leurs analyses respectives, ces auteurs considèrent que les réflexions de Hayek au sujet de l'évolution culturelle constituent une description de la manière dont le développement des institutions sociales s'est accompli dans le passé et s'accomplit encore aujourd'hui, et que, de cette description, l'auteur autrichien infère une conclusion normative en faveur du marché sans commettre l'erreur naturaliste. Caldwell [2004] explique en particulier que Hayek réproouve des ordres sociaux, comme la planification centrale, pourtant issus du développement social historique, parce qu'une fois qu'elles ont pratiqué l'économie de libre marché, les sociétés humaines doivent préserver et protéger cette éthique libérale – le retour à un mode d'organisation centralisé provoquant l'appauvrissement, et même la mort, d'une grande partie de leurs citoyens.

Outre cet argument, il nous semble possible d'avancer une seconde raison, différente et moins connue, pour laquelle l'opposition de Hayek à l'intervention étatique s'accorde avec sa théorie de l'évolution culturelle. Des auteurs comme Arnold [1980], Heath [1992], Steele [1994], [2002], Vanberg [1994], Vaughn [1994], Petroni [1995], Macedo [1999] et Salle [2003] font apparaître que l'évolution culturelle dans l'œuvre de Hayek ne consiste pas simplement en une *description* historique ; elle désigne aussi un *idéal normatif*, c'est-à-dire qu'elle indique une façon dont le développement des institutions sociales doit opérer dans les sociétés humaines. D'après Hayek, les citoyens doivent être libres de former spontanément différents groupes, expérimentant différentes règles, afin qu'une sélection s'accomplisse. Par conséquent, alors que l'évolution culturelle sélectionne des règles sociales qui prescrivent une éthique de comportement aux membres des groupes humains, à un niveau supérieur, cette évolution

que Hayek juge néfastes car socialisantes, ont pourtant, comme les pratiques marchandes, émergé graduellement au fil de l'histoire socioculturelle. Selon Papaioannou, « Hayek ne tient pas compte du fait que non seulement des institutions sociales libérales, mais aussi des institutions sociales totalitaires, peuvent résulter du même processus de spontanéité et d'évolution » ([2003], p. 240). Plus récemment encore, Fiori demande : « Si l'évolution est aveugle, pourquoi devrait-on exclure l'émergence de systèmes constructivistes comme résultats du processus sélectif ? » ([2006], p. 51).

doit elle-même opérer, selon Hayek, dans un environnement éthique (libéral). Or cette condition normative (la liberté d'expérimentation) n'est satisfaite de la meilleure manière que dans un environnement de sélection, un environnement « méta-éthique⁵ » donc, libéral, c'est-à-dire autorisant la pluralité culturelle. Hayek fait donc preuve de cohérence interne lorsqu'il réproche la planification socialiste et l'État providence, parce que ces deux types d'ordres sociaux bafouent la condition normative libérale selon laquelle l'évolution culturelle doit, dans l'idéal, s'accomplir⁶.

Chez les auteurs mentionnés ci-dessus, cette lecture résulte principalement d'une interprétation assez peu détaillée de Hayek. L'apport du présent article réside, d'une part, dans l'approfondissement de cette intuition et, d'autre part, dans la conjonction des deux raisons indiquées ci-dessus pour critiquer plus fermement ceux qui perçoivent une incohérence dans la conception hayékienne de l'évolution culturelle.

Dans une première section, nous développerons l'argument de Whitman [1998], [2003], Nadeau [2003], [2004] et Caldwell [2004], inféré de la description hayékienne de l'évolution culturelle. La seconde section montrera que l'évolution culturelle est elle-même un idéal normatif dans l'œuvre de Hayek, c'est-à-dire qu'elle constitue une procédure particulière, libérale, que les citoyens doivent adopter pour le développement présent et futur de leurs institutions.

LA DESCRIPTION CONJECTURALE DE L'ÉVOLUTION CULTURELLE PAR HAYEK

Selon une lecture assez courante dans la littérature, la théorie hayékienne de l'évolution culturelle est descriptive⁷. Sans aucun doute, Hayek donne effectivement une description du développement de notre civilisation – même s'il précise que les anthropologues et les historiens ne savent pas comment ce développement s'est accompli précisément⁸.

5. Nous empruntons ce terme à Petroni ([1995], p. 125).

6. Bien que notre objet ne soit pas d'évaluer la thèse hayékienne selon laquelle le libéralisme est un régime efficace permettant de sélectionner de bonnes institutions, mentionnons seulement que Buchanan [1977] et Kirzner [1990], par exemple, reprochent à Hayek de généraliser son appréciation favorable de l'évolution spontanée aux règles de conduite, au lieu de la cantonner au niveau de l'ordre économique (dans des règles données) : selon ces auteurs, il n'existerait pas de véritable « marché des institutions » qui serait aussi efficace que le libre marché dans le domaine économique.

7. Tel est le point de vue de Caldwell, par exemple : « Hayek émet un certain nombre d'affirmations concernant la manière dont l'ordre de marché étendu a peut-être pris naissance et la façon dont il a pu persister. Ces assertions portent sur des processus causaux présumés, existant dans notre passé et notre présent » ([2002], p. 286). Les articles de Paul [1988], Miller [1989], Petroni [1990], Khalil [1996], Whitman [1998], [2003] et Nadeau [2003], [2004] interprètent également la pensée culturelle de Hayek comme étant descriptive.

8. Comme les traces réelles, historiques, de certaines phases du développement sont peu nombreuses, Hayek n'a d'autre choix que d'en donner une description présumée : « L'histoire conjecturale est, en ce sens, la reconstruction d'un type de processus hypothétique qui peut ne jamais avoir été observé mais qui, s'il avait eu lieu, aurait produit des phénomènes de l'ordre de ceux que nous observons » ([1967], p. 75).

L'économiste autrichien affirme que, pendant des millions d'années, l'espèce humaine a vécu d'une manière collectiviste. Chaque personne, dans nombre de ses activités quotidiennes, était tenue d'observer des commandements spécifiques, prononcés par une autorité centrale : « Le petit groupe, tribal, est ce que j'appellerai un groupe relié par des objectifs communs. Le professeur Michael Oakshott, de Londres, a inventé pour ce type de société le terme de société téléocratique, une société unie par la poursuite de mêmes fins, particulières ou concrètes » ([1968], p. 39). Hayek évoque, par exemple, la période de la chasse et de la cueillette, pendant laquelle existaient « de petites bandes de quinze à quarante hommes, dirigées par un chef et défendant un territoire contre toute personne extérieure » ([1979], p. 160).

Ensuite, le développement de notre civilisation a comporté un événement majeur, correspondant au moment où les prémices de l'économie de marché ont émergé. Hayek affirme que cette évolution s'est accomplie au niveau « international », par le commerce entre des peuplades différentes : « La première fois qu'un membre d'une petite horde sauvage a laissé une portion de sel à la frontière de sa tribu, dans l'espoir qu'un membre d'une autre tribu la trouverait et déposerait un autre présent, quelque chose de nouveau est apparu » ([1968], p. 40). Bien que Hayek ne le précise pas, ces premiers actes d'échange économique n'impliquent pas que les communautés y ayant eu recours soient devenues marchandes à l'intérieur de leurs frontières. Tout au contraire, le collectivisme s'est sans doute d'abord maintenu au niveau « national », c'est-à-dire tribal.

L'auteur autrichien ne détaille pas beaucoup l'étape suivante, consistant dans l'émergence de la propriété privée (ou séparée), du commerce et d'autres relations contractuelles dans certaines sociétés. Quoiqu'il en soit, cette phase a bien eu lieu, et l'événement est particulièrement important, d'après Hayek, car il a entraîné une séparation nette entre les communautés devenues marchandes sur le plan interne, et les autres, restées collectivistes :

L'homme a développé des pratiques morales comme celles de la propriété séparée et de la famille, non pas parce qu'il savait qu'elles étaient meilleures, et en fait, dans une très grande mesure, contre son gré. Ces pratiques l'ont emporté parce que certains groupes qui, par hasard et sans compréhension, ont formé de telles règles se sont avérés tellement plus prolifiques, capables d'entretenir un nombre d'hommes tellement plus important, qu'ils ont de plus en plus remplacé les groupes qui suivaient les instincts naturels innés. ([1982], p. 40.)

Cette croissance démographique a eu lieu parce que les règles marchandes ont permis aux sociétés qui les avaient adoptées d'améliorer leur exploitation des informations et des connaissances possédées par chaque citoyen. L'organisation centralement planifiée des communautés tribales, lors de la phase précédente, avait pour caractéristique d'assujettir les hommes à la poursuite d'une fin commune, et ainsi de les empêcher d'utiliser leurs renseignements et compétences en vue d'atteindre leurs propres objectifs. En revanche, grâce à la découverte et à l'expansion graduelle de l'économie de marché, affirme Hayek, « non seulement une division du travail, mais également une utilisation coordonnée des ressources fondées sur une connaissance divisée de manière égale, sont devenues possibles » ([1945], p. 528).

Cette exploitation des informations et connaissances personnelles permise par l'éthique libérale a amélioré les conditions matérielles d'existence des

citoyens, et donc la croissance démographique. Dans *The Fatal Conceit*, Hayek écrit que « l'ordre étendu dépend de la morale évoluée en ce qu'il a pris naissance dans le fait que les groupes qui observaient ses règles sous-jacentes ont grandi en nombre et en richesse par rapport aux autres groupes » ([1988], p. 70).

Bien que l'objectif de cette histoire conjecturale soit d'exposer (ou de reconstruire) ce que Hayek présente comme des faits, il souhaite également souligner les avantages des institutions marchandes. Sa description de l'évolution culturelle débouche donc sur des conclusions en faveur du libéralisme économique. Selon certains commentateurs, l'argumentation hayékienne consisterait dans le syllogisme (1) l'évolution culturelle ne retient que des règles sociales efficaces (2) or le marché a été sélectionné (3) donc, le marché est efficace⁹. Pourtant, comme le remarque Espada, « même si l'on souscrit à la thèse selon laquelle des pratiques morales devraient être admises parce qu'elles ont permis aux groupes qui les ont adoptées de survivre et de l'emporter, il sera impossible de prouver que ces pratiques s'imposeront toujours à l'avenir » ([1996], p. 78). Au xx^e siècle, précisément, le deuxième terme du syllogisme indique que le socialisme et l'État providence ont été sélectionnés. L'auteur autrichien devrait donc affirmer que ces institutions sont performantes ; ce qu'il ne fait pourtant pas. Savidan en conclut que soit « l'efficacité n'est pas le principe de l'évolution et on ne peut donc s'appuyer sur cette idée pour justifier le libertarisme », soit « l'efficacité est bien le moteur de l'histoire des sociétés, mais alors – dans la perspective évolutionniste hayékienne – les sociétés ayant institué des principes de redistribution de la richesse sont légitimes puisqu'elles sont » ([1999], p. 351).

Ce genre de critiques semble toutefois infondé, car Hayek n'adhère pas à la thèse de l'efficacité continue de l'évolution : la première proposition du syllogisme ci-dessus n'exprime pas la pensée de Hayek¹⁰. Cela signifie que si les règles de conduite marchandes s'avèrent performantes aux yeux de l'économiste autrichien, ce n'est pas *parce que* les citoyens les ont retenues dans de nombreuses sociétés. Hayek ne déduit pas non plus sa conclusion (3) de la seconde prémisse, « le marché a été sélectionné ».

Selon nous, les nombreuses pages dans lesquelles Hayek décrit l'évolution culturelle fournissent certes un argument normatif en faveur du libéralisme économique, mais d'une autre nature (non naturaliste). Comme le relève Nadeau [2003], [2004], la description hayékienne de l'évolution culturelle consiste pour l'essentiel en une comparaison bipartite, entre les régimes socialiste et libéral. Or, d'après Hayek, une fois que le second de ces systèmes s'est imposé dans de nombreux groupes, la très forte croissance économique et démographique permise par une meilleure utilisation des savoirs rend impossible de revenir en

9. Selon Michelman, par exemple, Hayek avance « un argument de forme naturaliste, selon lequel l'émergence historique et le succès d'un régime de juridisme libéral (inséré, comme il le prétend, dans la *Common Law*) attestent de l'utilité de ce régime » ([1990], p. 143).

10. Dès *The Constitution of Liberty*, l'auteur autrichien affirme que certains modes de conduite « peuvent être maintenus longtemps après avoir épuisé leur utilité, même à un moment où ils sont devenus un obstacle plutôt qu'un secours » ([1960], p. 26), et dans une célèbre phrase de *The Fatal Conceit*, il écrit : « Je ne prétends pas que les résultats de la sélection de groupe des traditions sont nécessairement bons – pas plus que je n'affirme que d'autres éléments qui ont survécu au cours de l'évolution, tels que les cafards, ont une valeur morale » ([1988], p. 27). De plus amples détails sur ce point sont fournis par Whitman [1998], [2003].

arrière sans provoquer l'appauvrissement, et même la mort, d'une grande partie de l'humanité :

Nous ne pouvons, écrit Hayek, préserver et protéger le nombre d'hommes actuel qu'en adhérant aux mêmes types généraux de principes ; c'est notre devoir – à moins que nous souhaitions vraiment condamner des millions de personnes à la famine – de résister aux thèses de doctrines qui tendent à détruire les composants essentiels de ces valeurs morales telles que l'institution de la propriété séparée. ([1988], p. 134.)

L'évolution culturelle décrite par Hayek suit donc une direction que l'on peut qualifier d'irréversible dans une certaine mesure. Cela est détaillé en particulier par Caldwell [2004] qui, pour illustrer la thèse hayékienne, prend un autre exemple que l'économie de marché dans l'ouvrage de l'historien Tudge [1998]. Au temps où la plupart des hommes subsistaient par la chasse et la cueillette, l'agriculture prit naissance dans certaines régions et permit une hausse significative de leur population. Caldwell estime que

la description de l'émergence de l'agriculture effectuée par Tudge a beaucoup en commun avec celle de Hayek concernant l'émergence des marchés. L'activité agricole apparut en conséquence de circonstances uniques de temps et de lieu. Mais, une fois établie, elle devint nécessaire, à moins que l'on fût prêt à accepter d'énormes baisses démographiques *via* la famine. ([2004], p. 358.)

Nous avons donc là une première raison expliquant l'opposition de Hayek au socialisme et à l'État providence de son époque. Ces institutions constituent à ses yeux une régression, parce qu'elles expriment la volonté de revenir à une mentalité tribale, caractérisée par la poursuite d'un objectif commun – en l'occurrence, l'égalité matérielle. Hayek indique que des règles sociales imposant la planification centrale n'ont aucune chance de préserver la complexité, l'exploitation des savoirs et le niveau de vie acquis par de nombreuses nations grâce à l'ordre de marché. Cette partie de sa conception de l'évolution culturelle, en majeure partie descriptive, explique pourquoi, historiquement, l'économie de libre marché a été sélectionnée et énonce que les citoyens doivent préserver et protéger cette éthique libérale s'ils souhaitent en conserver ses effets (démographie et niveau de vie). Hayek ne fait pas preuve d'incohérence interne, même si l'on peut sans doute contester la pertinence empirique (donc externe) de certaines prémisses de cette théorie – de sa vision de l'État providence¹¹ et du maintien de la population¹², en particulier.

11. L'État providence que Hayek analyse dans son œuvre est fortement téléologique : il s'agit de l'idéal de rétribution de chaque citoyen proportionnellement au mérite, et parfois aussi de la concurrence de coalitions d'intérêts souhaitant s'octroyer des faveurs particulières par la voie du gouvernement. Hayek estime que ce type d'État providence risque de dériver vers la planification centrale. Mais ce faisant, Hayek tend à négliger l'espace qui existe entre un désir de justice distributive fortement téléologique et une politique plus modeste de réduction des inégalités qui se borne à modifier la forme générale des revenus : voir, à cet égard, les remarques de Brittan [1975], Espada [1996], Lukes [1996], Johnston [1997] et Servant ([2012], chap. 4).

12. Plusieurs types de critiques ont été émis. Par exemple, Witt fait remarquer que la densité démographique s'avère souvent plus élevée dans les régions moins riches que l'Occident. Selon Stiglitz, « au regard du succès des pays d'Asie de l'Est, on peut soutenir que les "marchés dirigés" et une forte ingérence gouvernementale ont une valeur de survie » ([1994], p. 275). Tomlinson, lui, relève que la régression collectiviste que Hayek déplore au xx^e siècle « a été accompagnée d'une période de croissance démographique (et économique) sans précédent » ([1990], p. 49).

Notre seconde section aura pour objectif de montrer qu'outre la théorie descriptive développée ci-dessus (de laquelle Hayek dégage une conclusion normative en faveur de l'ordre de marché), une interprétation normative de l'évolution culturelle elle-même est possible. En d'autres termes, l'évolution culturelle dans l'œuvre de Hayek ne décrit pas simplement les origines historiques (conjecturales) de notre civilisation actuelle ; elle désigne elle-même un modèle normatif, parce qu'elle doit, dans l'idéal, être elle-même libérale.

LA MÉTA-ÉTHIQUE LIBÉRALE DE L'ÉVOLUTION CULTURELLE

Le caractère normatif de la théorie hayékienne de l'évolution culturelle se remarque dès que l'on examine l'un des premiers essais qui la développent, à savoir, *Individualism: True and False*, où Hayek évoque « les traditions et les conventions qui évoluent dans une société libre » ([1946], p. 23). On retrouve ensuite le terme « évolution » dans « *Comte and Hegel* » [1951], « *What is social? –What does it mean?* » [1957], puis dans l'article « *Freedom, reason, and tradition* » [1958], qui formera deux ans plus tard le quatrième chapitre de *The Constitution of Liberty*. Certes, le thème de l'évolution culturelle n'est pas abordé explicitement dans *Individualism: True and False*, mais nous partageons le point de vue de Caldwell [2000], qui remarque qu'en distinguant un vrai et un faux individualisme, Hayek fait allusion dans cet essai à ce qu'il nommera par la suite la conception évolutionnaire, d'un côté, et l'approche rationaliste, ou constructiviste, de l'autre.

Dès sa publication de 1946, l'économiste autrichien entend récuser les thèses du faux individualisme en matière de théorie de la connaissance. Selon Hayek, l'homme « n'est que partiellement guidé par la raison » et « sa raison personnelle est très limitée et imparfaite » ([1946], p. 9). La philosophie constructiviste estime au contraire que « tous les humains disposent toujours également et complètement de la Raison, avec un grand R, et que tout ce que l'homme a réalisé est le résultat direct – et donc est soumis au contrôle – de la raison individuelle » (*ibid.*, p. 9). C'est par conséquent sur une interprétation de faits que Hayek dit s'opposer aux faux individualistes. Puisque, affirme-t-il, l'intelligence des citoyens, dans le passé, n'était pas assez développée, ces derniers n'ont pas été capables de choisir d'emblée, d'une manière délibérée, un ensemble d'institutions sociales. Selon les adeptes de l'école rationaliste, par contraste, « la société civile aurait été formée par un sage législateur originel ou par un "contrat social" initial » ([1958], p. 231).

Comme nous l'avons rappelé, Hayek estime pourtant que nombre de règles sociales disponibles aujourd'hui, en particulier celles de l'économie de marché et de la famille, sont performantes. Puisque les hommes n'étaient pas assez perspicaces selon Hayek, cela signifie que ces institutions n'ont pas été inventées consciemment et directement. Dès *Individualism: True and False*, l'auteur autrichien fait référence à un mécanisme de tâtonnement : « L'approche anti-rationaliste considère l'homme non comme un être hautement rationnel et intelligent mais comme une créature très irrationnelle et très faillible, dont les erreurs individuelles ne sont corrigées qu'au sein d'un processus social » ([1946], p. 9). Dans un passage important pour la suite de notre argumentation, Hayek affirme

que, malgré leurs faiblesses épistémiques, les citoyens sont capables de découvrir des institutions efficaces, en effectuant de nombreux essais :

La Raison humaine, avec un grand R, n'existe pas au singulier en tant qu'entité donnée ou disponible à une personne particulière, comme semble le croire l'approche rationaliste. On doit la concevoir comme un processus interpersonnel au cours duquel la contribution de chacun est testée et corrigée par les autres. (*Ibid.*, p. 15.)

Le désaccord entre Hayek et les intellectuels constructivistes quant à l'interprétation des origines historiques de notre civilisation entraîne également une différence directe de point de vue en matière normative. En effet, si l'économiste autrichien s'intéresse à la manière dont l'émergence des institutions s'est accomplie dans l'histoire humaine, c'est afin d'indiquer une attitude politique que les membres des différentes sociétés doivent adopter, aujourd'hui et à l'avenir. L'œuvre de Hayek passe fréquemment d'un portrait (prétendu-ment) observé des choses à un portrait souhaité. Cela apparaît clairement dans « *Comte and Hegel* », où Hayek loue les efforts de « l'individualisme du dix-huitième siècle » des Lumières écossaises, car ce dernier « visait à comprendre autant que possible les principes selon lesquels les efforts individuels se sont combinés pour produire une civilisation, afin de savoir quelles étaient les conditions les plus favorables à une poursuite de sa croissance » ([1951], p. 335)¹³. Par contraste avec cette interprétation évolutionnaire, observe Hayek,

le rationalisme cartésien est totalement aveugle aux forces de l'évolution historique. *Et ce qu'il applique au passé, il le proclame comme programme pour le futur* : l'homme, en pleine connaissance de ce qu'il fait, devrait créer délibérément une civilisation et un ordre social tels que l'opération de sa raison le rend capable de les concevoir¹⁴. ([1965], p. 3 ; nous soulignons.)

Voilà donc comment une divergence de vues d'origine descriptive suscite des conclusions normatives complètement opposées : « Nous avons là un exemple de la manière dont des interprétations de faits différentes peuvent engendrer des différences de valeurs » ([1958], p. 234).

13. Cette attitude normative, de va-et-vient entre un portrait observé (décrit) et un portrait souhaité, semble à première vue ne pas correspondre à la méthodologie de Hayek qui, dans ses essais sur le « scientisme » [1944], soutient que le théoricien des sciences sociales ne doit pas chercher à modifier les croyances des êtres humains mais simplement les expliquer. Cependant, il précise aussi que la bonne démarche doit consister à développer une « théorie adéquate expliquant les principes de fonctionnement des processus auxquels est due la croissance de l'esprit. Une telle connaissance des simples principes (soit une théorie de la connaissance, soit une théorie des processus sociaux impliqués) pourrait aider à créer des conditions favorables à cette croissance, mais ne pourrait jamais justifier la prétention à la diriger » ([1944], p. 31 ; nous soulignons). Hayek n'a pas varié sur ce point, puisqu'une quinzaine d'années plus tard, il écrit : « Ce que nous avons essayé de faire, c'est de défendre la raison contre les abus qu'en font ceux qui ne comprennent pas les conditions de son fonctionnement efficace et de sa croissance continue » ([1958], p. 241) ; ou encore : « Pour que du progrès s'accomplisse, le processus social d'où émerge la croissance de la raison doit rester libre de tout contrôle par cette dernière » ([1960], p. 38).

14. Hayek désigne bien par rationalisme constructiviste les thèses à la fois positive et normative, puisqu'il le définit comme « une conception qui suppose que toutes les institutions sociales sont, et devraient être, le produit d'un dessein délibéré. On peut montrer que cette tradition intellectuelle se trompe, à la fois dans ses conclusions factuelles et dans ses conclusions normatives » ([1973], p. 5). Les préconisations des saint-simoniens relatives à une nécessaire réforme du système bancaire, telles qu'elles sont exposées dans l'article de Jacoud [2014] dans ce numéro, illustrent ce que Hayek entend par rationalisme constructiviste (versant normatif).

Parmi les commentateurs de Hayek, très peu détaillent les recommandations politiques, méta-éthiques, que Hayek reproche aux intellectuels constructivistes. Certes, la plupart font remarquer que les rationalistes constructivistes souhaitent, selon Hayek, inventer directement, au moyen de déductions logiques du type « prémisses → conséquences », un ensemble d'institutions sociales. Ils n'indiquent toutefois pas ce que cette ambition implique concrètement dans le domaine politique. Pourtant, dès son article « *What is social? –What does it mean?* », Hayek apporte une précision capitale à ce sujet : « Si l'intellect humain était autorisé à imposer une configuration préconçue à la société, si notre pouvoir de raisonnement était autorisé à revendiquer un monopole de l'effort créatif (et donc une reconnaissance uniquement des résultats prémédités), nous ne devrions pas nous étonner que la société, en tant que telle, cesse de fonctionner comme une force créatrice » ([1957], p. 247). En d'autres termes, Hayek affirme que si des personnes à la mentalité constructiviste accédaient au pouvoir dans une communauté, elles se donneraient, par voie légale, le monopole de la conception des règles de conduite. Elles interdiraient aux autres citoyens de mettre en place des institutions, ou des conventions, différentes¹⁵.

Le monopole de l'effort de création est donc la méta-éthique implicite, la conséquence « naturelle », du faux individualisme, selon Hayek¹⁶. Des personnes qui se prétendent capables de découvrir immédiatement, au moyen de la seule pensée abstraite, un bon ensemble de règles sociales ne jugeraient pas utile d'autoriser au préalable l'accomplissement de différents essais culturels dans la pratique¹⁷.

Cette critique du monopole constructiviste apparaît également lorsque Hayek étaye sa thèse de l'évolution culturelle opérant par le biais d'une sélection de groupe. En effet, l'auteur autrichien reproche aux intellectuels constructivistes de nier qu'une telle sélection a eu lieu dans le passé. Le premier chapitre de *Law, Legislation and Liberty* développe l'idée selon laquelle beaucoup de pratiques sociales avantageuses pour les hommes d'aujourd'hui « ont été préservées parce qu'elles ont permis aux groupes où elles sont apparues de l'emporter sur les autres », et il explique que cette conception évolutionnaire de l'histoire socio-culturelle « a dû lutter non seulement contre l'anthropomorphisme de la pensée primitive, mais plus encore contre le renforcement de ces idées naïves provoqué par la nouvelle philosophie rationaliste » ([1973], p. 9). Cette citation dévoile elle

15. Cette remarque est confirmée au troisième chapitre de *The Constitution of Liberty*, où Hayek désapprouve la situation « dans laquelle un seul organisme a le droit, exclusif, et le pouvoir d'empêcher les autres d'essayer. C'est seulement lorsqu'une telle exclusivité est accordée – parce que l'on croit à la compétence supérieure d'individus ou de groupes spécifiques – que le processus cesse d'être expérimental » ([1960], p. 37).

16. Vanberg [1994] est l'un des rares à évoquer le monopole lorsqu'il écrit que la critique hayékienne du constructivisme « vise la “prétention de connaissance” à la base des propositions de refonte totale de notre ordre social, les privilèges exclusifs et le pouvoir monopolistique liés à de telles tentatives » ([1994], p. 193).

17. Dans « *Freedom, reason, and tradition* », Hayek affirme que dans un environnement pluraliste, l'observation de règles nocives par un groupe de personnes donné comporte peu de risques pour la nation dans son ensemble. En revanche, « lorsque tous les individus doivent être au service des mêmes idéaux et que les dissidents n'ont pas la possibilité d'en essayer d'autres, on ne peut prouver le caractère inopportun des règles que par le déclin de la nation tout entière » ([1958], p. 239) ; d'où cette conclusion explicitement normative : « Pour pouvoir avancer, nous devons laisser de la place à une révision continue de nos conceptions et de nos idéaux d'aujourd'hui, qui sera requise par les expériences ultérieures » ([1960], p. 23).

aussi la méta-éthique monopolistique dont Hayek fait grief aux faux individualistes : ces derniers pensent à tort que les institutions actuelles ne sont pas issues d'une procédure d'expérimentation et de filtrage intergroupes, qu'elles ont été inventées directement, donc par un seul groupe (de sages législateurs), et qu'il devrait en être de même à l'avenir.

Hayek montre que cette volonté constructiviste de monopole est à rebours de la façon dont notre civilisation s'est développée. Si cette volonté avait été maintenue éternellement dans l'histoire humaine, à l'intérieur de toutes les sociétés, l'économie de marché n'aurait probablement jamais été découverte, car les règles qui la composent s'avèrent complexes (si bien que, même aujourd'hui, elles sont mal comprises par de nombreux citoyens) : « Si l'homme avait su dès le départ qu'il y avait autant de connaissances à découvrir, des connaissances possédées par les autres gens, qu'il serait bien de pouvoir utiliser, il aurait pu éventuellement inventer la propriété privée et la société de marché. En fait, je suis fortement convaincu que personne ne les a inventées dans un but connu » ([1982], p. 39). L'émergence de ce type d'économie a sans doute été accidentelle, affirme Hayek, c'est-à-dire que les quelques personnes ayant interagi pour la première fois au moyen de règles de propriété, d'échange de promesses, de contrats commerciaux privés, ignoraient qu'elles étaient en train de découvrir une institution si efficace, qui allait se répandre ensuite sur une grande partie du globe.

Or ce moment clé de l'évolution de notre civilisation n'a pu arriver que parce que les individus en question ont été capables d'échapper au monopole de l'État¹⁸. Évoquant l'économie de marché, Hayek écrit :

Cet ordre, qui a progressivement crû au-delà des organisations de la famille, de la horde, du clan et de la tribu, des principautés et même des empires ou des États nationaux, et qui a engendré au moins le commencement d'une société mondiale, est fondé sur l'adoption – sans, et souvent contre, le souhait de l'autorité politique – de règles qui en sont venues à prévaloir parce que les groupes qui les observaient réussissaient mieux. ([1966], p. 604.)

Si le souhait de l'autorité politique avait été satisfait, des règles différentes n'auraient pas pu apparaître. Partant, une communauté marchande n'aurait pas émergé. Le fait que le monopole d'État se soit, au moins légèrement, effrité a ouvert une « brèche », dans laquelle les règles d'une économie libérale se sont infiltrées. De cette possibilité d'infiltration est né un nouveau groupe socio-culturel, qui s'est imposé aux dépens d'autres.

Hayek aborde à nouveau ce sujet dans *Law, Legislation and Liberty* en expliquant comment, historiquement, l'évolution des règles « n'a pas résulté de l'intention ou du dessein d'un législateur ». Tout au contraire, « ce fut dans les activités des sujets qui échappaient au contrôle direct des gouvernants, le plus souvent dans les relations de ces sujets avec les étrangers, que de nouvelles règles se développèrent en dehors du droit appliqué par les dirigeants » ([1973], p. 81). Et dans l'épilogue de cette trilogie, Hayek affirme dans le même esprit

18. Il en est ainsi parce que, comme le remarque Hayek, « il n'y a de véritable évolution que dans un cadre de liberté. Partout où l'on a une communauté complètement commandée par un système autoritaire, il n'y a pas d'évolution, en un sens, parce que les meilleures structures ne peuvent pas s'imposer dès lors que l'ancien système est maintenu par la force » ([1978], p. 286).

que « la plupart des étapes dans l'évolution de la culture ont été rendues possibles grâce à quelques individus bravant certaines règles traditionnelles et pratiquant de nouvelles formes de conduite » ([1979], p. 161).

Ces quelques observations indiquent que, d'une manière apparemment paradoxale, l'apparition et l'expansion de l'ordre de marché – donc de la liberté économique – ont pu s'effectuer parce que les pionniers en question étaient déjà libres (sortis du monopole). C'est grâce à cette situation, que l'on pourrait qualifier de « méta-libéralisme », que les pratiques marchandes furent découvertes, par hasard et sans une grande compréhension de la part des innovateurs. Si ces derniers avaient été abattus, par exemple, ou sévèrement punis pour avoir transgressé les règles établies dans leurs communautés tribales, la découverte d'une meilleure institution n'aurait jamais eu lieu¹⁹. C'est sans doute cette idée que Hayek exprime lorsqu'il écrit : « Comme l'a bien dit l'historien français Jean Baechler, "l'expansion du capitalisme doit ses origines et sa raison d'être à l'anarchie politique" » ([1979], p. 166). Le terme d'anarchie n'est pas à prendre au sens propre dans cette citation, mais Hayek explique que l'économie de marché a pu émerger en conséquence de la réduction des contraintes gouvernementales – donc, selon notre vocabulaire, que la liberté (économique) est née d'une condition méta-libérale (culturelle)²⁰.

Selon notre lecture, dans la description de son histoire conjecturale, Hayek raisonne de la manière suivante : certaines sociétés humaines ont un jour cessé – au moins un peu – d'être constructivistes, ce qui veut dire que leurs dirigeants n'ont plus bénéficié d'un monopole complet. Ce début de liberté culturelle, imparfaite, a permis la découverte des règles marchandes. Cet épisode historique illustre que l'évolution libre – la seule véritable – est indispensable au progrès : il est évident que si les hommes n'avaient joui nulle part de la moindre liberté d'innovation, les institutions qu'ils auraient observées seraient restées figées. L'évolution culturelle fut donc nécessaire à l'émergence de règles de conduite plus performantes – même si l'on ne peut pas dire, en revanche, qu'elle garantit aux citoyens la découverte de meilleures règles²¹. C'est probablement ce qui explique que Hayek puisse écrire :

19. C'est Arnold [1980] qui est probablement le premier auteur à avoir souligné que l'évolution culturelle dans l'œuvre de Hayek désigne une procédure normative, libérale, d'expérimentation et de sélection. Or Rowland refuse son interprétation en avançant, précisément, que « Hayek indique que les premiers pas permettant l'avènement de la Grande Société et de la liberté individuelle furent effectués par des contrevenants à la loi. Le développement du droit et des règles morales ne présupposa ni un code moral abstrait soutenu par tous les participants, ni aucune garantie institutionnelle de la liberté individuelle » ([1987], p. 67). Bien que sa première phrase soit correcte, Rowland ne perçoit pas que la possibilité de braver la loi montre qu'à cet instant précis, la liberté s'est bel et bien manifestée, même si cela n'a pas été d'une manière formelle, officielle – voir à ce sujet la remarque de Petroni ([1995], p. 99).

20. L'existence de ce double étage a été clairement pressentie par Hodgson lorsqu'il demande : « Est-ce que le marché correspond à un type particulier d'ordre, ou est-ce qu'il représente le contexte général dans lequel s'accomplit la sélection évolutive de tous les ordres ? », avant d'ajouter que, dans le premier cas, « s'imaginer que le marché est lui-même sélectionné dans un environnement marchand, soit est incohérent, soit laisse apparaître la possibilité importante mais non reconnue d'un réseau emboîté de structures marchandes dans lequel la sélection opère : un marché des marchés » ([1993], p. 176). Six ans plus tard, reprenant ce thème, il affirme toutefois que cette possibilité implique un problème de régression à l'infini, car « il doit y avoir un autre marché dans lequel s'effectue la sélection pour ce marché des marchés, et ainsi de suite » ([1999], p. 107).

21. Salle confirme cette interprétation quand il écrit de Hayek : « Sous peine de prêter à l'évolution des vertus optimisatrices, il nous faut admettre que, même lorsque le mécanisme de sélection

J'ai jusqu'ici soigneusement évité de dire que l'évolution est identique au progrès, mais lorsqu'il devient clair que ce fut l'évolution d'une tradition qui a rendu possible la civilisation, nous pouvons au moins affirmer que l'évolution spontanée est une condition nécessaire, sinon suffisante, du progrès. ([1979], p. 168.)

Hayek fait du mécanisme libéral à l'œuvre d'une manière implicite, latente, imparfaite²², dans l'évolution culturelle passée une condition normative pour le développement futur des institutions. En d'autres termes, nous considérons qu'il existe dans la conception hayékienne de l'évolution culturelle une condition normative de fonctionnement qui est une conséquence prescriptive de la description positive exposée dans notre première section. Outre l'extrait déjà cité de « *Comte and Hegel* », on trouve cette idée dans *Law, Legislation and Liberty* :

Ce sont des traditions morales favorables renforçant certains groupes, et non pas des constructions intellectuelles, qui ont permis le progrès dans le passé et qui feront de même à l'avenir. Enfermer l'évolution dans les limites de ce que nous sommes capables de prévoir reviendrait à arrêter le progrès ; et c'est grâce au cadre favorable fourni par un libre marché – que je ne puis décrire ici plus avant – que toute nouveauté apportant des améliorations a une chance d'émerger²³. (*Ibid.*, p. 169.)

Ainsi souscrivons-nous à la thèse de Vanberg [1994] selon laquelle l'évolution culturelle dans l'œuvre de Hayek est conditionnelle, c'est-à-dire qu'elle pré-suppose une norme méta-éthique (libérale). L'économiste autrichien ne fait pas preuve d'incohérence interne lorsqu'il réprouve le socialisme et l'État providence puisque ces institutions – en plus des critiques déjà mentionnées dans la section précédente – bafouent la condition d'une évolution libre. Par exemple, Hayek observe que « *dans une culture formée par la sélection des groupes, l'imposition de l'égalitarisme arrête forcément l'évolution ultérieure* » (*ibid.*, p. 172 ; souligné par l'auteur). En d'autres termes, l'atténuation des écarts de richesse monétaire empêche – par la redistribution, donc la taxation – de discriminer entre l'efficacité de différentes communautés. Or c'est précisément par une telle discrimination que le développement culturel s'accomplit²⁴. Notre lecture diffère donc de celle de Hodgson, lequel affirme que « l'insistance de Hayek sur l'ordre spontané requiert des contraintes quant à l'émergence de la diversité dans le système. Sinon, le système peut être disposé au désordre autant qu'à l'ordre » ([2004], p. 298). La citation de 1979 indique sans équivoque les

est pleinement fonctionnel, surtout justement quand il est fonctionnel, l'évolution puisse se tromper et ne pas sélectionner les règles les plus adéquates » ([2003], p. 149).

22. Voici en effet ce qu'affirme Hayek dans *The Fatal Conceit* : « L'évolution des règles fut loin d'être sans encombre, puisque les autorités faisant respecter les règles, en général, résistèrent plutôt qu'elles n'aiderent à des changements entrant en conflit avec les conceptions traditionnelles de ce qui était bien ou juste. La mise en vigueur de règles nouvellement apprises, qui s'étaient frayées un chemin vers l'acceptation, bloqua parfois à son tour l'étape suivante de l'évolution, ou limita une extension supplémentaire de la coordination des efforts individuels » ([1988], p. 20).

23. D'où cette remarque de Dupuy au sujet de la théorie hayékienne : « Devenue mondiale, cette tradition particulière qu'est le marché se confondrait en définitive avec l'évolution culturelle elle-même, elle la prolongerait en lui donnant une efficacité et une ampleur inédites » ([1992], p. 257).

24. Cette idée en rejoint une autre de *The Fatal Conceit* : « Rien n'est plus faux que la formule classique des historiens qui présentent le développement d'un État puissant comme le summum de l'évolution culturelle : au contraire, il a souvent marqué sa fin » ([1988], p. 33). Avec un État puissant, il n'existe plus qu'un seul groupe. Aucune évolution culturelle ne peut s'accomplir... avant l'effondrement éventuel de la nation tout entière.

vertus que Hayek perçoit dans la diversité, comme le remarque également Caldwell [2000] à la fin de son article – même s’il est vrai que *trop* de variété risque de créer de la confusion dans la société. Notre interprétation est renforcée par un entretien que Hayek accorde au juriste Robert Bork, en novembre 1978, dont il est utile de citer un long extrait :

Bork : Il est en effet arrivé, en particulier dans les pays de tradition anglo-saxonne, que l’ordre évolué octroie beaucoup de liberté. D’un autre côté, d’autres ordres se sont développés ailleurs dans le monde d’une manière assez oppressive ; de sorte qu’il n’y a pas nécessairement de rapport entre un corpus de droit évolutif, n’est-ce pas, et la liberté ?

Hayek : En un sens, non. Mais cela va dans les deux sens. Il n’y a de véritable évolution que dans un cadre de liberté. Partout où l’on a une communauté complètement commandée par un système autoritaire, il n’y a pas d’évolution, en un sens, parce que les meilleures structures ne peuvent pas s’imposer dès lors que l’ancien système est maintenu par la force. Donc c’est plutôt que l’évolution est rendue possible par la liberté, et ce que l’on obtient dans des systèmes oppressifs provient du fait que l’émergence du meilleur est empêchée.

Bork : Vous voulez dire qu’il n’y a pas de concurrence entre règles à l’intérieur du système lorsque c’est...

Hayek : Pas de concurrence, ou pas de concurrence, du moins, entre des groupes qui suivent des règles différentes. Vous ne pouvez pas démarrer dans un petit cercle agissant sous des règles différentes de celles qui sont officielles. ([1978], p. 286.)

CONCLUSION

Nous avons montré que l’opposition de Hayek au socialisme et à l’État providence s’accorde avec sa théorie de l’évolution culturelle, et ce, à deux titres. D’une part, l’auteur autrichien relate dans sa description conjecturale de l’évolution culturelle passée et présente la rivalité entre, fondamentalement, deux sortes d’institutions sociales : la planification centralisée et l’économie de marché. Une fois que le premier de ces régimes a été très largement remplacé par le second, Hayek estime qu’en raison des effets positifs de l’éthique libérale, il est impossible de revenir en arrière sans provoquer l’appauvrissement, voire la disparition, d’une grande partie de l’humanité. La pertinence empirique de cette thèse peut être contestée, mais il n’y a pas de contradiction interne dans le propos de Hayek. D’autre part, nous avons souhaité montrer qu’il existe une seconde raison, moins connue, pour laquelle l’économiste autrichien réprouve le socialisme et l’État providence. Hayek identifie dans l’histoire socioculturelle un mécanisme à l’œuvre, une méta-éthique libérale, présente d’une manière latente et imparfaite, et fait une condition normative de ce mécanisme, qui a permis dans le passé la découverte d’une meilleure institution : l’économie de marché. L’auteur autrichien recommande que les citoyens maintiennent, et même optimisent, cette condition pour le développement présent et futur de leurs civilisations.

L’analyse hayékienne s’inscrit dans certains débats récents sur la formation et la sélection des institutions sociales. En particulier, le désaccord entre l’école de Virginie (*e.g.* Rowley) et celle de Chicago (*e.g.* Becker, Stigler, Wittman)

quant à l'efficacité de l'organisation politique retenue par la société²⁵ peut être exprimé en termes hayékiens. La question devient alors celle de savoir si la liberté constitue, dans les démocraties modernes, une condition nécessaire à l'émergence de bonnes institutions. De même, le débat sur les mérites comparés de l'émergence *bottom-up* des institutions et des politiques *top-down* de développement tel que le résume Easterly [2008], illustre l'actualité de la pensée hayékienne. Comme l'a montré cet article, Hayek adopte une position précise sur cette question en critiquant la volonté de construction intentionnelle (*top-down*) des règles de conduite, qu'il associe au monopole d'État, et en soulignant de façon symétrique la supériorité d'une émergence évolutive par sélection de groupe, qui n'est véritablement effective que dans un cadre de liberté.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNOLD R. [1980], « Hayek and institutional evolution », *The Journal of Libertarian Studies*, 4 (4), p. 341-352.
- BARRY N. [1994], « The road to freedom: Hayek's social and economic philosophy », dans BIRNER J., ZIJP R. (eds), *Hayek, Co-ordination and Evolution*, Londres, Routledge, p. 141-163.
- BECKER G. [1983], « A theory of competition among pressure groups for political influence », *Quarterly Journal of Economics*, 98, p. 371-400.
- BENOIST (DE) A. [1998], « Hayek: A critique », *Telos*, 110, p. 71-104.
- BRITTAN S. [1975], « The economic contradictions of democracy », *British Journal of Political Science*, 5 (2), p. 129-159.
- BRITTAN S. [1980], « Hayek, the new right, & the crisis of social democracy », *Encounter*, 54, p. 31-46.
- BUCHANAN J. [1977], « Law and the invisible hand », dans BUCHANAN J., *Freedom in Constitutional Contract: Perspectives of a Political Economist*, College station et Londres, Texas A&M University Press, p. 25-39.
- CALDWELL B. [2000], « The emergence of Hayek's ideas on cultural evolution », *Review of Austrian Economics*, 13, p. 5-13.
- CALDWELL B. [2002], « Hayek and cultural evolution », dans MÄKI U. (ed.), *Fact and Fiction in Economics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 285-303.
- CALDWELL B. [2004], *Hayek's Challenge: An Intellectual Biography of F. A. Hayek*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- DANG A.-T., MANGOLTE P.-A. [2002], « Endogénéisation des règles sociales et évolutionnisme culturel chez Friedrich A. Hayek », *L'Actualité économique*, 78 (3), p. 321-345.
- DUPUY J.-P. [1992], « F. Hayek ou la justice noyée dans la complexité sociale », dans DUPUY J.-P. (dir.), *Le sacrifice et l'envie : le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris, Calmann-Lévy, p. 241-291.

25. Wittman [1995] s'appuie sur le modèle de Becker [1983] pour montrer que la thèse d'un échec des processus démocratiques est un mythe puisque, dans une société d'acteurs rationnels, il n'y a aucune raison que le marché politique, où s'affrontent des groupes de pression, ne soit pas aussi efficace que le marché économique. D'une manière analogue, Stigler considère que « toute institution sociale ou pratique durable est efficace, ou elle ne perdurerait pas au fil du temps », car « qui défendrait une pratique coûteuse qui ne produit rien ? » ([1992], p. 459). Rowley ([1997], [2008]) conteste ce point de vue en se référant à l'analyse des défaillances de l'État par l'école des choix publics. Son idée est que les influences « descendantes » (*top-down*) dans la société au moyen de coalitions d'intérêts politiques ne débouchent pas sur une situation efficace comme le font les initiatives « ascendantes » (*bottom-up*) au sein d'une économie de marché.

- EASTERLY W. [2008], « Institutions: Top down or bottom up? », *American Economic Review*, 98 (2), p. 95-99.
- ESPADA J.C. [1996], *Social Citizenship Rights: A Critique of F. A. Hayek and Raymond Plant*, New York, St Martin's Press.
- FERRY L., RENAUT A. [1985], « La dissolution historiciste des droits-libertés : l'évolutionnisme de Hayek », dans FERRY L., RENAUT A. (dir.), *Philosophie politique*, vol. 3, Paris, PUF, p. 139-155.
- FIORI S. [2006], « The emergence of institutions in Hayek's theory: Two views or one? » *Constitutional Political Economy*, 17, p. 49-61.
- GORDON S. [1981], « The political economy of F. A. Hayek », *Canadian Journal of Economics*, 14 (3), p. 470-487.
- GRAY J. [1994], « Hayek, spontaneous order and the post-communist societies in transition », dans FREI C., NEF R. (dir.), *Contending with Hayek*, Berne, Lang, p. 29-48.
- HAYEK F. [1944], « Scientism and the study of society (part III) », *Economica*, 11 (41), p. 27-39.
- HAYEK F. [1945], « The use of knowledge in society », *The American Economic Review*, 35 (4), p. 519-530.
- HAYEK F. [1946], *Individualism: True and false*, Dublin, Oxford, Hodges, Figgis & Co. Ltd., B.H. Blackwell Ltd.
- HAYEK F. [1951], « Comte and Hegel », *Measure*, 2, p. 324-341.
- HAYEK F. [1955], *The Political Ideal of the Rule of Law*, Cairo, National bank of Egypt, Fiftieth anniversary commemorative lectures, 1955.
- HAYEK F. [1957], « What is social?—What does it mean? », dans HAYEK F., *Studies in Philosophy, Politics and Economics*, Chicago, University of Chicago Press, 1967, p. 237-247.
- HAYEK F. [1958], « Freedom, reason, and tradition », *Ethics*, 68 (4), p. 229-245.
- HAYEK F. [1960], *The Constitution of Liberty*, Chicago, Londres, University of Chicago Press, Routledge & Kegan Paul, Ltd.
- HAYEK F. [1965], « Kinds of rationalism », *The Economic Studies Quarterly*, 15 (2), p. 1-12.
- HAYEK F. [1966], « The principles of a liberal social order », *Il Politico*, 31 (4), p. 601-617.
- HAYEK F. [1967], « Notes on the evolution of systems of rules of conduct », dans HAYEK F., *Studies in Philosophy, Politics and Economics*, Chicago, University of Chicago Press, p. 66-81.
- HAYEK F. [1968], « A self-generating order for society », dans NEF J. (ed.), *Towards World Community*, La Haye, Junk, p. 39-42.
- HAYEK F. [1973], *Law, Legislation and Liberty*, vol. 1, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- HAYEK F. [1978], « Tape: Bork I, side two. Tape date: November 4, 1978 », dans *Nobel Prize-Winning Economist: Friedrich A. von Hayek (interviews completed under the auspices of the Oral History Program)*, Los Angeles, University of California, 1983, p. 269-292. http://mises.org/books/hayek_oral_history.pdf
- HAYEK F. [1979], *Law, Legislation and Liberty*, vol. 3, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- HAYEK F. [1982], « Individual and collective aims », dans MENDUS S., EDWARDS D. (eds), *On Toleration*, Oxford, New York, Clarendon Press, Oxford University Press, 1987, p. 35-47.
- HAYEK F. [1988], *The Fatal Conceit*, Londres, New York, Routledge.
- HEATH E. [1992], « Rules, function, and the invisible hand: An interpretation of Hayek's social theory », *Philosophy of the Social Sciences*, 22 (1), p. 28-45.
- HODGSON G. [1993], *Economics and Evolution: Bringing Life Back into Economics*, Cambridge, Polity Press.
- HODGSON G. [1999], *Economics and Utopia: Why the Learning Economy is not the End of History*, Londres, Routledge.

- HODGSON G. [2004], « Hayekian evolution reconsidered: A response to Caldwell », *Cambridge Journal of Economics*, 28, p. 291-300.
- JACOUD G. [2014], « Droit de propriété et économie politique dans l'analyse saint-simonienne », *Revue économique*, 65 (2), p. 299-316.
- JOHNSTON D. [1997], « Hayek's attack on social justice », *Critical Review*, 11 (1), p. 81-100.
- KHALIL E. [1996], « Friedrich Hayek's darwinian theory of evolution of institutions: Two problems », *Australian Economic Papers*, 35 (66), p. 183-201.
- KIRZNER I. [1990], « Knowledge problems and their solutions: Some relevant distinctions », *Cultural Dynamics*, 3 (1), p. 32-48.
- LAGUEUX M. [1989], « Ordre spontané et darwinisme méthodologique chez Hayek », dans DOSTALER G., ETHIER D. (dir.), *Friedrich Hayek : Philosophie, économie et politique*, Paris, Economica, p. 87-103.
- LÉGÉ P. [2008], « Critique de la justice sociale selon Hayek », *Projet*, 303, p. 57-68.
- LEPAGE H. [1983], « Le marché est-il si rationnel ? D'Adam Smith à F.A. Hayek », *Commentaire*, 6 (22), p. 345-353.
- LUKES S. [1996], « Social justice: The hayekian challenge », *Journal des économistes et des études humaines*, 7 (4), p. 617-627.
- MACEDO S. [1999], « Hayek's liberal legacy », *Cato Journal*, 19 (2), p. 289-300.
- MICHELMAN F. [1990], « From dialogue rights to property rights: Reply to Shearmur », *Critical Review*, 4 (1-2), p. 133-143.
- MILLER D. [1989], « The fatalistic conceit », *Critical Review*, 3 (2), p. 310-323.
- NADEAU R. [2003], « Cultural evolution true and false: A debunking of Hayek's critics », *Cahiers d'épistémologie*, 2003-04 (295), p. 1-43.
- NADEAU R. [2004], « Hayek's and Myrdal's stance on economic planning », dans BELLET M., GLORIA-PALERMO S., ZOUACHE A. (eds), *Evolution of the Market Process: Austrian and Swedish Economics*, Londres, Routledge, p. 271-305.
- PAPAIIOANNOU T. [2003], « Market order and justice in Hayek's political theory: The exclusion and requirement of substantive politics », *Social Science Information*, 42 (2), p. 229-253.
- PAUL E. [1988], « Liberalism, unintended orders and evolutionism », *Political Studies*, 36, p. 251-272.
- PETRONI A. [1990], « Note on von Hayek's theory », dans ALONSO M. (ed.), *Organization and Change in Complex Systems*, New York, Paragon House, p. 196-203.
- PETRONI A. [1995], « What is right with Hayek's ethical theory », *Revue européenne des sciences sociales*, 33 (100), p. 89-126.
- ROWLAND B. [1987], *Ordered Liberty and the Constitutional Framework: The Political Thought of Friedrich A. Hayek*, New York, Greenwood Press.
- ROWLEY C. [1997], « Review article: Donald Wittman's *The Myth of Democratic Failure* », *Public Choice*, 92, p. 15-26.
- ROWLEY C. [2008], « Public choice trailblazers versus the tyranny of the intellectual establishment », dans ROWLEY C., SCHNEIDER F. (eds), *Readings in Public Choice and Constitutional Political Economy*, New York, Springer, p. 47-74.
- SALLE (de) C. [2003], « Fin de l'Histoire et légitimité du droit dans l'œuvre de F.A. von Hayek », *Revue française de science politique*, 53 (1), p. 127-166.
- SERVANT R. [2012], *Théorie, bien-être et souveraineté : une étude de la pensée économique et culturelle de Friedrich A. Hayek*, Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2012.
- SAVIDAN P. [1999], « Le libéralisme de Hayek et de Nozick », dans RENAUT A. (dir.), *Histoire de la philosophie politique*, t. V, Paris, Calmann-Lévy, p. 341-384.
- STEELE G. [1994], « On the internal consistency of Hayek's evolutionary oriented constitutional economics: A comment », *Journal des économistes et des études humaines*, 5 (1), p. 157-164.

- STEELE G. [2002], « Book Reviews: Hayek's liberalism and its origins: His idea of spontaneous order and the Scottish Enlightenment. Christina Petsoulas », *The Quarterly Journal of Austrian Economics*, 5 (1), p. 93-95.
- STIGLER G. [1992], « Law or economics? », *Journal of Law and Economics*, 35 (2), p. 455-468.
- STIGLITZ J. [1994], *Whither Socialism?*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- TOMLINSON J. [1990], *Hayek and the Market*, Londres et Winchester, Mass., Pluto Press.
- TUDGE C. [1998], *Neanderthals, Bandits, and Farmers: How Agriculture Really Began*, Londres, Weidenfeld et Nicolson.
- VANBERG V. [1994], « Hayek's legacy and the future of liberal thought: Rational liberalism versus evolutionary agnosticism », *Cato Journal*, 14 (2), p. 179-199.
- VAUGHN K. [1994], « Can democratic society reform itself? The limits of constructive change », dans BOETTKE P., PRYCHITKO D. (eds), *The Market Process: Essays in Contemporary Austrian Economics*, Aldershot, Brookfield, Edward Edgar, p. 228-243.
- VINER J. [1961], « Hayek on freedom and coercion », *Southern Economic Journal*, 27 (3), p. 230-236.
- VOIGT S. [1992], « On the internal consistency of Hayek's evolutionary oriented constitutional economics: Some general remarks », *Journal des économistes et des études humaines*, 3 (4), p. 461-476.
- WHITMAN D. [1998], « Hayek contra Pangloss on evolutionary systems », *Constitutional Political Economy*, 9, p. 45-66.
- WHITMAN D. [2003], « Hayek contra Pangloss: A rejoinder », *Constitutional Political Economy*, 14, p. 335-338.
- WITTMAN D. [1995], *The Myth of Democratic Failure: Why Political Institutions are Efficient*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- WITT U. [1994], « The theory of societal evolution: Hayek's unfinished legacy », dans BIRNER J., ZIIP R. (ed.), *Hayek, Co-ordination and Evolution*, Londres, Routledge, p. 178-189.